



N/Réf. : 08/M.L./N° 90
Maryse LARPENT
Mai 2008

OBSERVATOIRE SOCIAL 2008 :

La situation sociale de l'agglomération Brestoise en 2007

Premiers résultats

Agence de **D**éveloppement et d'**U**rbanisme du **P**ays de Brest
Hôtel de Communauté, 24 rue Coat ar Guéven 29200 BREST
Tél. : 02.98.33.51.79. - Fax : 02.98.33.51.69. - maryse.larpent@adeupa-brest.fr

SOMMAIRE

	Pages
Synthèse	3
A – DEMOGRAPHIE	5
1. La population de Brest métropole océane au 01/07/2005	5
2. Le public de la C.A.F. en 2007 : 42 939 allocataires et 101 554 personnes	7
B – LE LOGEMENT	8
1. 105 800 logements dont 96816 résidences principales en 2005.	8
2. Le logement social : 16 400 logements sociaux familiaux en 2006.	9
3. Près de 27 500 allocataires ont bénéficié d'une aide au logement en 2007.	9
4. Les aides du F.S.L.	10
C – L'EMPLOI ET LE CHOMAGE	12
1. 78400 postes salariés dans les secteurs privé et semi-public en 2005 correspondant à 70 676 emplois à équivalent temps plein.	12
2. Une baisse continue de la demande d'emploi.	13
3. Les bénéficiaires du R.M.I.	16
D – LES MENAGES EN SITUATION DE PRECARITE	18
1. Les minima sociaux.	18
2. Les ressources des allocataires	19
3. Les secours exceptionnels de la Ville de Brest et du Conseil Général.	19
4. Les aides aux jeunes	20

Observatoire social 2008 :

La situation sociale de l'agglomération Brestoise en 2007

Premiers résultats

Synthèse :

Une démographie en demi-teinte

Avec une évolution moyenne annuelle de -0,2%, Brest métropole océane a perdu 2 900 habitants entre 1999 et 2005. Pour la première fois, la ville de Brest n'est pas la seule à subir cette démographie défavorable puisque les communes de Plouzané et du Relecq-Kerhuon se trouvent dans une situation analogue. Cette atonie de la démographie dans l'agglomération brestoise, alors que le nombre de logements et de résidences principales n'a cessé de croître, a pour cause une baisse régulière de la taille des ménages due à la fois au vieillissement de la population et à la poursuite du phénomène de décohabitation, ainsi qu'à la faible attractivité de la communauté vis à vis des familles qui lui préfèrent les communes plus éloignées en raison notamment d'un coût d'accès au logement plus abordable.

Près de 3 700 résidences principales supplémentaires entre 1999 et 2005

L'augmentation du nombre de résidences principales entre 1999 et 2005 a été plus rapide dans les communes de la périphérie que dans la ville centre de l'agglomération (Brest : +0,38% par an, autres communes : +1,32% par an). Si l'on considère les seuls logements sociaux familiaux, leur progression a été bien plus élevée que la moyenne. Ainsi, entre 2002 et 2006 leur nombre s'est accru de 6,7% en moyenne dans l'agglomération et de 5,8% à Brest ce qui traduit la volonté de rééquilibrage et de mixité sociale dans les territoires de la communauté.

Malgré cela, on constate une diminution de plus de 6% entre 2001 et 2007 du nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement délivrée par la C.A.F. Alors qu'au niveau national, le nombre d'allocataires percevant une aide au logement a progressé de 1% entre 2006 et 2007, localement il a continué à se réduire. Cette situation particulière de l'agglomération est due pour l'essentiel à la réduction du nombre d'allocataires étudiants : -7,5% entre 2001 et 2007. Parallèlement le nombre d'aides accordées par le conseil général au titre du F.S.L. a quant à lui progressé notamment dans le cas d'aides à l'accès au logement. Cette augmentation traduit l'accentuation des difficultés des ménages les plus fragiles face aux faibles revalorisations des aides au logement versées par la C.A.F. comparativement à la hausse des loyers.

Une constante progression de l'emploi accompagnée par une baisse continue du chômage

Dans l'ensemble du Pays de Brest, l'emploi salarié a progressé de 4% (+5 600 emplois) entre 2001 et 2006 ; quant au taux de chômage de 8,3% en 2001 il est estimé à 7,5% en 2007.

En 2005, Brest métropole océane concentre 70% de l'emploi salarié du Pays de Brest. La structure économique de la communauté urbaine se distingue de celle des autres territoires du Pays de Brest. Ainsi, l'emploi en équivalent temps plein du secteur de l'industrie des biens d'équipement représente près de 10% de l'emploi en équivalent temps plein de l'agglomération pour seulement 3% dans les autres territoires. De même, les activités financières, les

services aux entreprises et le secteur de l'éducation-santé-action sociale sont nettement plus présents à Brest métropole océane que dans les communautés environnantes.

Depuis 2005, on constate une accélération de la baisse du taux de chômage dans la zone d'emploi de Brest. Il en va de même dans la communauté urbaine : au 31 décembre 2007, toutes catégories confondues, 12 800 personnes étaient inscrites à l'A.N.P.E., ce nombre était de 13 950 en 2006 et de 15 000 en 2005. Quelle que soit la catégorie dont relèvent ces demandeurs d'emploi, la tendance à la baisse se confirme, qu'il s'agisse des demandeurs d'emplois immédiatement disponibles, recherchant un emploi à temps plein et à durée indéterminée (catégorie 1) ou des personnes qui ne sont pas immédiatement disponibles (catégorie 4).

Cette conjoncture favorable a entraîné une baisse du public bénéficiant du R.M.I. tant parmi les allocataires de la C.A.F. que parmi les personnes suivies par le Conseil Général du Finistère.

Une réduction du public bénéficiant de minima sociaux, mais une progression des personnes vivant sous le seuil de bas revenus.

L'amélioration de la conjoncture économique semble avoir pour effet une réduction des personnes bénéficiant des minima sociaux versés par la C.A.F. Entre 2006 et 2007, le nombre d'allocataires de minima sociaux a baissé de 5%. Seul le nombre des allocataires de l'A.A.H. est demeuré stable, celui des allocataires du R.M.I. a reculé de 8,4% et celui des allocataires de l'A.P.I. de 5,8%. Si l'on considère l'ensemble des personnes couvertes par les minima sociaux, c'est-à-dire les allocataires et leur famille, la réduction du public de la C.A.F. a été encore plus importante puisqu'elle atteint 6% en moyenne et même 11% dans le cas des familles monoparentales percevant l'A.P.I. De même, le nombre de bénéficiaires d'un secours exceptionnel versé par le Conseil général a régressé de 4% par rapport à l'année 2006.

Néanmoins, on constate une progression 2% du nombre personnes couvertes par la C.A.F. se situant en dessous du seuil de bas revenus : de 25 153 personnes en 2004 à 25 685 personnes en 2007. Il est à noter que parmi ces ménages en situation de pauvreté, seuls 44% perçoivent un minimum social géré par la C.A.F. Ce constat renforce le sentiment apparu depuis quelques années de la montée en puissance des travailleurs pauvres que l'on ne peut cependant pas estimer localement faute d'autres données statistiques.

A – Démographie

1- La population de Brest métropole océane au 1^{er} juillet 2005

Suite aux campagnes annuelles de recensement de la population depuis 2004, l'INSEE a publié des résultats provisoires estimant la population de Brest métropole océane à 210 630 personnes. La population a donc baissé de 0,22% par an en moyenne depuis 1999. Trois communes ont vu leur population se réduire :

- Brest : - 4 572 habitants,
- Le Relecq-Kerhuon : - 320 habitants
- Plouzané : 128 personnes.

Population totale estimée au 1^{er} juillet 2005

Commune	1999	2005	Evolution brute	Evolution moyenne annuelle
Bohars	3 170	3 305	+135	0,53%
Brest	149 649	145 077	-4 572	-0,48%
Gouesnou	6 041	6 130	+89	+0,23%
Guilers	6 948	7 209	+261	+0,57%
Guipavas	12 588	13 510	+922	+1,09%
Plougastel-Daoulas	12 243	12 940	+697	+0,86%
Plouzané	12 054	11 928	-128	-0,16%
Le Relecq-Kerhuon	10 851	10 531	-320	-0,46%
Brest métropole océane	213 544	210 630	-2 914	-0,22%

Source INSEE recensements

Parallèlement à cette baisse de la population, on constate une augmentation de plus de 4 400 logements entre 1999 et 2005, dont près de 3 700 résidences principales. La réduction du nombre d'habitants de la communauté urbaine a donc pour corollaire une réduction sensible de la taille des ménages qui atteint désormais 2,10 personnes en moyenne alors qu'elle était de 2,23 en 1999. A Brest, la taille des ménages est passée sous le seuil de 2 personnes par ménage (1,94). Cette évolution, constatée dans l'ensemble du territoire français, provient à la fois du vieillissement de la population, de la poursuite des processus de décohabitation (séparations, divorces) ainsi que de la poursuite de la périurbanisation au-delà du territoire de Brest métropole océane vers des communes de plus en plus éloignées offrant des possibilités d'acquisition de logement à moindre coût d'investissement.

Population des ménages et nombre moyen de personnes par ménage

Commune	Population des ménages				Nombre moyen de personnes par ménage	
	1999	2005	Evolution brute	Evolution moyenne annuelle	1999	2005
Bohars	2 833				2,98	
Brest	145 624	140 383	- 5241	-0,58 %	2,06	1,94
Gouesnou	6 010	6 035	+25	+0,07 %	2,89	2,72
Guilers	6 831	7 119	+288	+0,66 %	2,93	2,70
Guipavas	12 390	13 247	+857	+1,08 %	2,77	2,68
Plougastel-Daoulas	11 895	12 531	+636	+0,84 %	2,67	2,54
Plouzané	11 539	11 284	-255	-0,36 %	2,94	2,69
Le Relecq-Kerhuon	10 802	10 385	+417	-0,63 %	2,53	2,30
Brest métropole océane hors Bohars	205 091	200 983	-4 108	-0,32 %	2,23	2,10

Source INSEE recensements

Un solde naturel qui demeure excédentaire et tend à s'améliorer

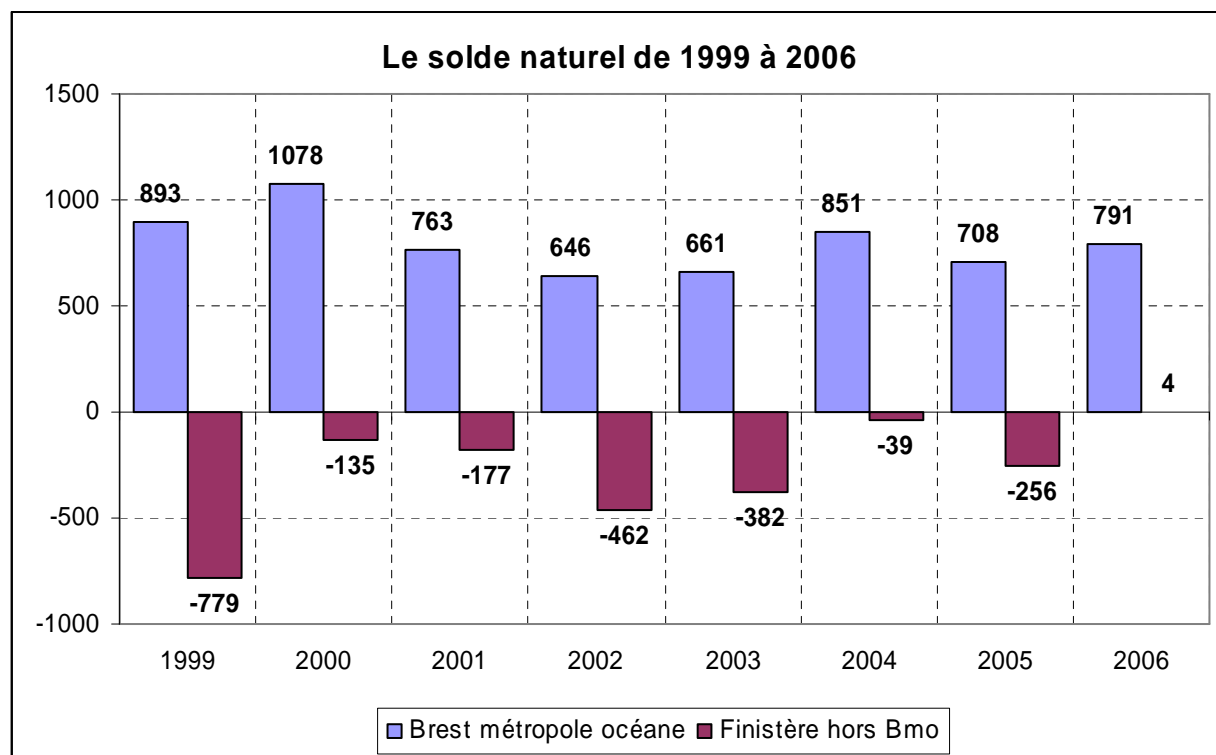
Alors que Brest métropole océane a perdu des habitants entre 1999 et 2005, avec 2 600 naissances et 1 800 décès en 2006, sa démographie demeure dynamique. Ainsi, la ville de Brest se caractérise par un excédent naturel qui demeure important et tend même à s'améliorer légèrement depuis 2002. La situation brestoïse s'explique en partie par son offre de logement tant en accession qu'en location qui reste accessible à des jeunes ménages, ce qui est plus difficile dans les autres communes de l'agglomération. Les deux seules communes déficitaires sont Bohars et Plougastel-Daoulas du fait de la présence dans leur territoire de gros établissements d'accueil de personnes âgées et de convalescence.

Solde naturel par commune de 1999 à 2006

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Bohars	-35	-32	-31	-36	-41	-41	-57	-37
Brest	833	883	667	546	556	715	605	628
Gouesnou	22	22	14	24	22	30	25	23
Guilers	16	30	26	26	9	33	27	36
Guipavas	52	74	51	53	53	52	22	68
Plougastel-Daoulas	-22	-3	-30	-35	-38	-6	-6	-9
Plouzané	41	68	66	59	67	53	64	59
Le Relecq-Kerhuon	-14	36	0	9	33	15	28	23
Brest métropole océane	893	1078	763	646	661	851	708	791
Finistère	114	943	586	184	279	812	452	795
Finistère hors Bmo	-779	-135	-177	-462	-382	-39	-256	4

Source INSEE – Etat civil

Le solde naturel de l'agglomération se caractérise par une grande stabilité, contrairement à ce que l'on constate dans l'ensemble du département où les variations annuelles sont très importantes. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, l'excédent naturel de Brest métropole océane explique largement l'excédent naturel du département, même si pour la première fois en 2006 les naissances et décès s'équilibrent dans le Finistère hors Brest métropole océane.



Source INSEE – Etat civil

2 - Le Public de la C.A.F. en 2007 : 42 939 allocataires et 101 554 personnes

Au 31 décembre 2007, 42 939 ménages étaient allocataires de la C.A.F du Nord-Finistère dans le territoire de Brest métropole océane, dont 78% résidaient à Brest. Du fait de l'extension de son public aux régimes spéciaux en 2004 et 2005, le taux de couverture de la C.A.F. a donc progressé par rapport à 2001 et atteint désormais 48%. C'est à Guilers que le taux de couverture est le plus élevé puisque 50% de habitants perçoivent une allocation gérée par cette caisse, à l'opposé, la commune de Bohars est celle dans laquelle le taux d'allocataires est le plus faible avec seulement 43% des habitants.

Répartition du nombre d'allocataires de la CAF par commune en 2007

Commune	allocataires de la C.A.F.	population couverte	taux de couverture de la CAF	
			2001	2007
Bohars	484	1417	40,4	42,9
Brest	33 481	71 225	46,3	49,1
Gouesnou	870	2896	43,3	47,2
Guilers	997	3581	43,3	49,7
Guipavas	1 811	6 218	43,8	46,0
Plougastel-Daoulas	1 750	5 677	39,2	43,9
Plouzané	2 051	5 829	47,3	48,9
Le Relecq-Kerhuon	1 495	4711	39,8	44,7
Brest métropole océane	42 939	101 554	45,2	48,2

Source CAF du Nord Finistère

35% des ménages allocataires de la C.A.F. sont des familles couples avec enfant

En 2007, les deux composantes essentielles du public de la C.A.F. sont pour 35% des couples avec enfant (14 986 ménages), et pour 31% des personnes seules hors étudiants (13 454 personnes)

L'intégration en 2004 et 2005 du public relevant auparavant de régimes spéciaux a eu pour effet de faire progresser sensiblement le nombre de familles avec enfant allocataires de la C.A.F. De 33% en 2001, leur proportion est passée à 35% en 2007.

La composition du public de la C.A.F. est très différente selon que l'on considère les allocataires résidant à Brest et ceux résidant dans les autres communes de Brest métropole océane. Ainsi, les couples avec enfant ne représentent que 27% des allocataires brestois alors qu'ils constituent plus de la moitié du public de la CAF dans les autres communes. A Guilers ils représentent même 72% des allocataires de la C.A.F. A l'inverse, la catégorie d'allocataires la plus représentée à Brest est celle des personnes seules (exception faite des étudiants). Dans la ville centre, les allocataires isolés représentent 35% de l'ensemble des allocataires de la C.A.F. (11 700 personnes) ce qui est bien plus important que dans les autres communes, même si Bohars se singularise avec une proportion de 36% (176 personnes).

Composition du public de la C.A.F par commune en 2007

Commune	Couple avec enfant	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Allocataires isolés	Etudiants	Ensemble
Bohars	264	29	5	176	10	484
Brest	9 169	4 563	1 770	11 709	6 270	33 481
Gouesnou	580	75	18	175	22	870
Guilers	720	117	24	125	11	997
Guipavas	1 246	197	40	313	15	1811
Plougastel-Daoulas	1 086	213	45	387	19	1750
Plouzané	1 049	175	35	208	584	2051
Le Relecq-Kerhuon	872	222	32	361	8	1495
Ensemble	14 986	5 591	1 969	13 454	6 939	42 939

Source CAF du Nord Finistère

B – Le logement

1 - 105 800 logements dont 96 816 résidences principales en 2005

Les estimations provisoires de l'INSEE suites aux campagnes de recensement depuis 2004 font apparaître une progression de 5% du nombre de logements et de 4% du nombre de résidences principales.

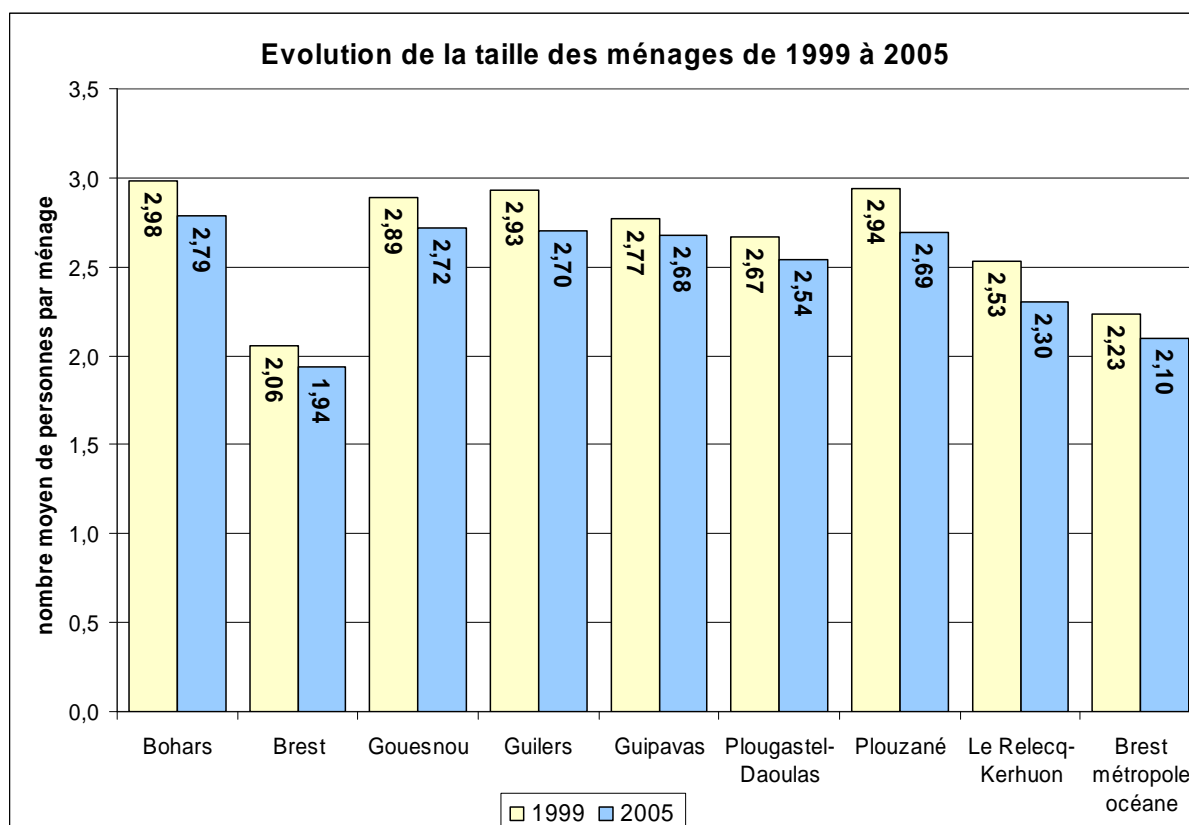
Les résidences principales en 1999 et 2005

Commune	1999	2005	Evolution brute	Evolution moyenne annuelle
Bohars	951	1 055	+104	+1,61%
Brest	70 552	72 330	+1 778	+0,38%
Gouesnou	2 080	2 219	+139	+1,00 %
Guilers	2 329	2 634	+305	+1,91%
Guipavas	4 476	4 936	+460	+1,52%
Plougastel-Daoulas	4 451	4 929	+478	+1,58%
Plouzané	3 927	4 196	+269	+1,03%
Le Relecq-Kerhuon	4 269	4 517	+248	+0,87%
Brest métropole océane	93 035	96 816	+3 677	+0,61%

Source INSEE recensements

Cette progression du nombre de résidences principales alors que l'on constate une réduction du nombre d'habitants traduit la baisse du nombre moyen de personnes par ménage qui est due à la fois au vieillissement de la population et à la poursuite des décohabitations.

Ainsi à Brest, le nombre moyen de personnes par ménages est désormais de 1,94 (2,06 en 1999) et de 2,59 en moyenne dans les autres communes de Brest métropole océane (2,76 en 1999). Cette tendance à la réduction de la taille des ménages est un phénomène national enclenché depuis plusieurs décennies.



Source INSEE recensements

2 – Le logement social : 16 400 logements sociaux familiaux en 2006

De 2002 à 2006, le nombre de logements sociaux familiaux¹ a augmenté de 6,7% en moyenne dans les communes de Brest métropole océane, soit 1 036 logements supplémentaires en 4 ans. La part des logements sociaux familiaux dans l'ensemble des résidences principales est donc de 17% en 2006. Cette proportion varie de 4,4% à Gouesnou à 20,5% à Brest.

	PLS nombre total de logements sociaux en 2006	évolution 2002 à 2006	% logements sociaux dans les résidences principales
Bohars	50	8,7%	4,7%
Brest	14 726	5,8%	20,4%
Gouesnou	98	21,0%	4,4%
Guilers	188	32,4%	7,1%
Guipavas	294	27,8%	6,0%
Plougastel-Daoulas	239	18,9%	4,8%
Plouzané	351	6,7%	8,4%
Le Relecq-Kerhuon	449	7,9%	9,9%
Brest métropole océane	16 395	6,7%	16,9%

Source : EPLS au 01/01/2006, D.R.E. Bretagne

Dans les années à venir, le nombre de logements sociaux devrait progresser sensiblement du fait de la signature du Programme Local de l'Habitat par les communes de Brest métropole océane. Ce document a en effet fixé des objectifs de réalisation de logements, dont du logement conventionné, de façon à assurer une plus grande mixité sociale dans l'agglomération. En effet, de 2008 à 2013, l'objectif de production de logements s'établit à 8 685 dont la moitié à coût abordable parmi lesquels 2 600 logements conventionnés locatifs.

3 – Près de 27 500 allocataires ont bénéficié d'une aide au logement en 2007.

A Brest, 72% des allocataires ont perçu une aide au logement en 2007, soit 24 121 allocataires. Dans les autres communes de Brest métropole océane, cette proportion est nettement moindre : elle varie de 49% à Plouzané, du fait essentiellement de la présence étudiante au technopôle, à 25% à Guilers. Si l'on rapporte le nombre d'allocataires d'une aide au logement au nombre de résidences principales, le taux de couverture de la CAF varie de 19% à Bohars à 24% à Plouzané. La proportion de ménages brestois percevant une aide au logement est quant à elle de 33%.

La majorité des aides au logement bénéficie à des ménages locataires (85%), à l'exception des allocataires résidant dans les communes de Bohars et de Plouzané dans lesquelles la répartition des allocataires d'une aide au logement selon leur statut est inversée pour la première (68% de propriétaires) et équilibrée pour la seconde (50% de propriétaires).

De même, le type d'aide au logement perçue est sensiblement différent selon que l'on considère la ville de Brest ou les autres communes de la communauté urbaine. En moyenne, dans l'ensemble de Brest métropole océane, l'allocation de logement sociale (ALS) représente 46% des aides au logement, l'aide personnalisée au logement (APL) 43% et l'aide au logement familiale (ALF) 11%.

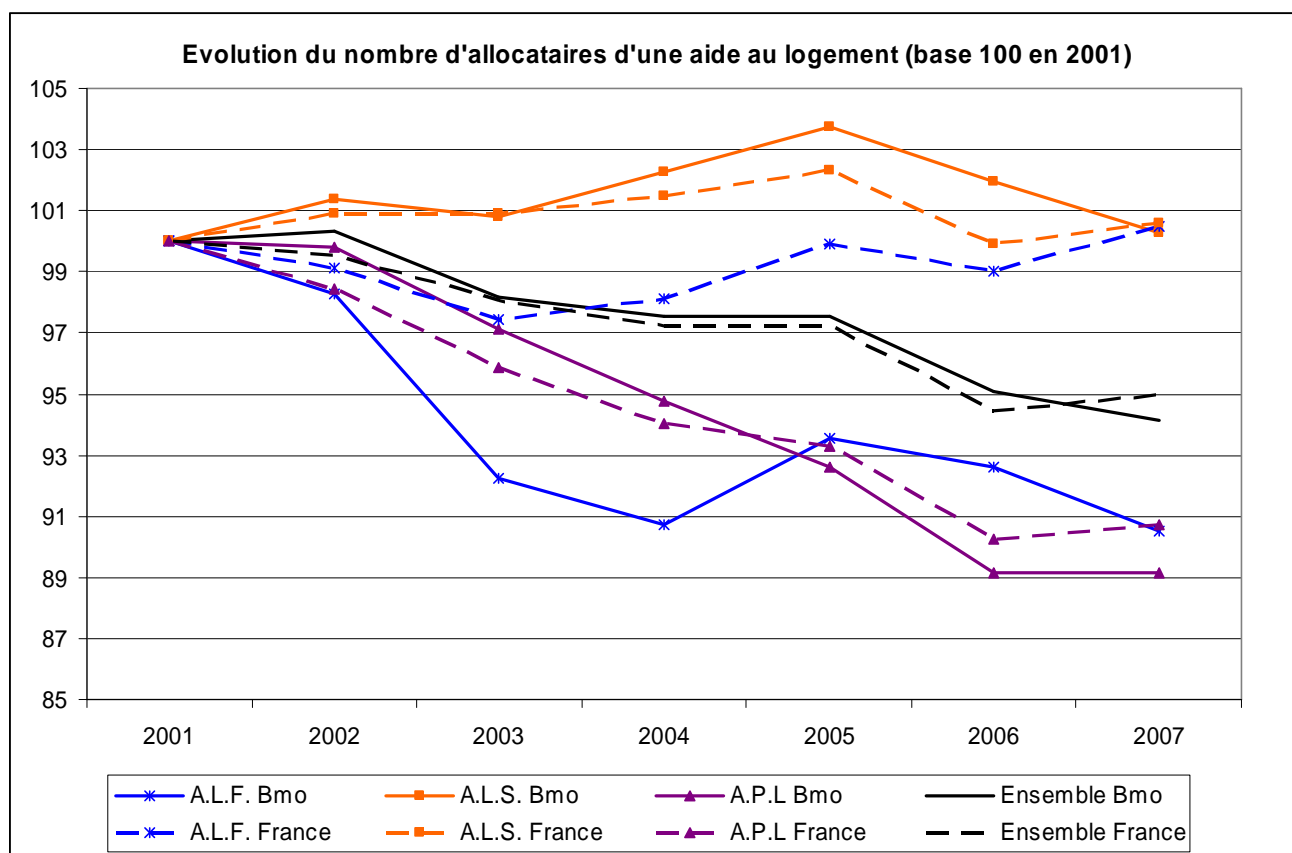
	Aides au logement	APL	ALS	ALF
Brest	24 121	43%	47%	10%
Bmo hors Brest	3 377	47%	36%	17%
Total Brest métropole océane	27 498	43%	46%	11%

Source CAF du Nord Finistère

¹ Ce nombre de logements est inférieur à celui utilisé dans le cadre des obligations de la loi S.R.U. qui comprend notamment les foyers, il s'agit ici uniquement des logements familiaux.

Depuis 2001, le nombre d'allocataires percevant une aide au logement n'a cessé de se réduire, passant de 29 200 ménages en 2001 à 27 500 en 2007, soit une baisse de 6%. Cette baisse est également constatée au niveau national. Elle provient de la conjonction de plusieurs facteurs : absence de revalorisation des barèmes en 2006, changement du seuil de non versement (15 € au lieu de 24 €) et modification des règles d'abattement ou de neutralisation des ressources en cas de chômage². Selon le type d'aide perçue, les variations ont été sensiblement différentes. En effet, alors que le nombre de bénéficiaires de l'A.P.L. n'a cessé de décroître, celui des allocataires de l'A.L.S. a progressé jusqu'en 2005 puis a régressé pour atteindre en 2007 le niveau de 2001. La baisse du nombre de bénéficiaires de l'A.P.L. provient de la disparition progressive des prêts conventionnés, remplacés par les prêts à taux zéro qui ouvrent droit à l'A.L.F. et non plus à l'A.P.L.

La comparaison des ces évolutions avec celles mesurées au niveau national fait apparaître des différences importantes. Même si toutes aides confondues la tendance locale suit l'évolution nationale à l'exception de l'année 2007, l'écart le plus notable concerne l'allocation logement familiale qui, au niveau national, a tendance à progresser depuis 2003, alors qu'au niveau local la baisse est continue depuis 2001. La hausse constatée entre 2004 et 2005 provient essentiellement de l'intégration dans le public de la C.A.F. des fonctionnaires et des régimes spéciaux, particulièrement nombreux à résider dans l'agglomération. En ce qui concerne plus particulièrement l'A.P.L., sa diminution dans l'agglomération brestoise est accentuée par la baisse du nombre d'allocataires étudiants (-7,5%) depuis 2001. Quant à la baisse des ménages percevant l'A.L.F. on peut penser qu'elle est en lien avec la périurbanisation et les difficultés d'accèsion à la propriété de ménages modestes dans les communes de Brest métropole océane puisque, entre 2001 et 2007, le nombre de propriétaires y percevant une aide au logement a régressé de 25%. Sur la dernière année, l'évolution du nombre d'allocataires de l'A.L.F. entre Brest métropole océane et le reste du Nord Finistère est même inversée (respectivement -2% et +1,8%).



Sources CAF du Nord Finistère, C.N.A.F.

² Cf. L'essentiel N°69 – Janvier 2008 – Publication électronique de la C.N.A.F.

4 – Les aides du F.S.L.

En 2007, 2 354 personnes ont bénéficié d'une aide du F.S.L. dont 778 pour accéder au logement et 1 574 pour s'y maintenir. Parmi les personnes soutenues par le conseil général, 1 100 l'ont été dans le cadre du financement des dépenses d'énergie soit 67% de l'ensemble du public.

Le profil des bénéficiaires du F.S.L. résidant dans la communauté urbaine en 2007 est le suivant :

- 62% de femmes
- 42% de personnes seules et 39% de familles monoparentales
- 42% de personnes percevant le R.M.I.
- 32% de personnes âgées de 30 à 39 ans

Les bénéficiaires du F.S.L. ont déclaré des ressources moyennes mensuelles de 933 €uros pour un loyer moyen de 336 €uros, soit un taux d'effort moyen de 36%. Il existe une légère différence selon le type de fonds auquel ils ont eu accès. Les ressources comme les loyers moyens des personnes aidées au titre du maintien dans le logement sont supérieurs respectivement de 3% et de 4% à ceux des personnes soutenues pour accéder à un logement.

	F.S.L. accès		FSL maintien		Ensemble	
	Ressources mensuelles moyennes	Loyer moyen	Ressources mensuelles moyennes	Loyer moyen	Ressources mensuelles moyennes	Loyer moyen
Personne seule	712	284	648	282	675	283
Couple sans enfant	944	328	893	347	914	340
Famille	1 363	352	1 304	372	1 318	367
Famille monoparentale	1 090	385	1 050	376	1 060	379
Ensemble	916	328	943	341	933	336

Source Conseil général du Finistère

En 2007, 3 900 aides financières ont été attribuées dans le cadre du FSL dont la majorité (67%) est destinée à favoriser le maintien dans le logement. Parmi ces aides, 1 100 ont participé au financement des dépenses d'énergie ce qui correspond à près de la moitié des soutiens accordés par le conseil général.

Comparativement à 2006, alors que le nombre de bénéficiaires s'est réduit de 2,4%, le nombre d'aides du F.S.L. a progressé de 11%. On constate également une modification de la répartition des aides par rapport à 2006. Ainsi, le nombre d'aides attribuées dans le cadre de l'accès au logement a augmenté de 27,5% alors que celles attribuées dans le cadre du maintien dans le logement sont quasiment stables. Désormais 45% des aides attribuées le sont pour favoriser l'accès au logement soit 6 points de plus qu'en 2006.

Outre cette progression du nombre d'aides accordées en 2007, on constate également une augmentation de leur montant de 21% en moyenne entre 2006 et 2007. D'un montant moyen de 250 € en 2006, l'aide moyenne atteint, en 2007, 304 €. Ces progressions sont à rapprocher des faibles revalorisations des aides au logement versées par la C.A.F. ainsi qu'au « durcissement » des situations de pauvreté constatées tant au niveau local que national. Ainsi, la C.N.A.F. constate une progression du taux d'effort des ménages locataires de 3 points entre 2002 et 2006.

Montant moyen des aides accordées au titre du F.S.L.

année	Accès	Maintien
2006	456 €	172 €
2007	487 €	213 €

Source Conseil général du Finistère

C – L'emploi et le chômage

1 – 78 400 postes salariés dans les secteurs privé et semi-public en 2005 correspondant à 70 676 emplois en équivalent temps plein.

En l'absence de données complètes sur l'emploi à l'échelle de la communauté urbaine, nous disposons d'estimations de l'emploi salarié pour le secteur privé, les collectivités territoriales et la fonction publique hospitalière et la fonction publique d'état mais excluant l'intérim, le secteur public de la défense et les salariés du régime agricole. Ces estimations couvrent néanmoins 80% de l'ensemble de l'emploi salarié.

De ces données, il ressort que les 9 846 établissements de Brest métropole océane totalisent 78 377 postes salariés correspondant à 70 676 emplois en équivalent temps plein. Brest métropole océane concentre 70% de l'emploi et 58% des établissements du Pays de Brest relevant de ce champ. A l'intérieur de Brest métropole océane, la ville de Brest concentre 74% des postes de travail et 76% des établissements. Les communes de Guipavas et de Gouesnou sont après Brest les deux plus importantes en nombre de postes de travail, ceci est dû essentiellement à l'implantation sur leur territoire d'une partie des zones d'activité de Kergonan pour Gouesnou et de Kergaradec pour Guipavas.

Etablissements et postes de travail en 2005

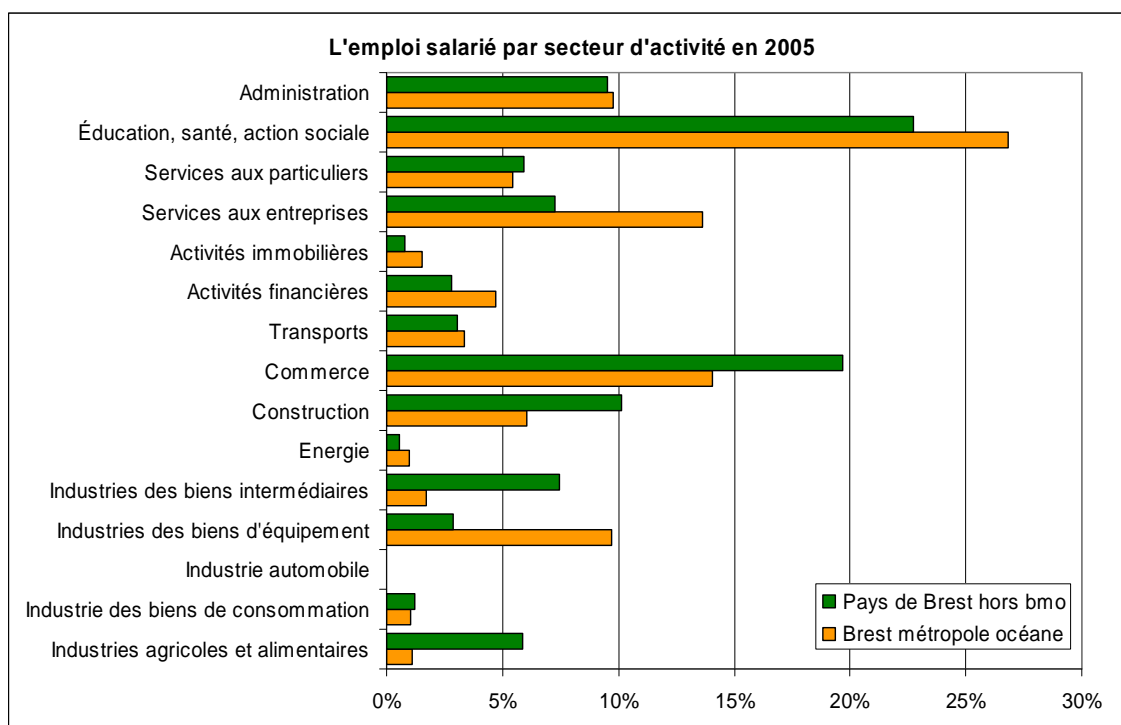
	établissements		Postes		Taille moyenne des établissements
	nombre	pcent.	nombre	pcent.	Nb postes/nb éta.
Bohars	94	1,0%	1 245	1,6%	13,2
Brest	7 466	75,8%	57 742	73,7%	7,7
Gouesnou	401	4,1%	4 398	5,6%	11,0
Guilers	215	2,2%	1 249	1,6%	5,8
Guipavas	558	5,7%	4 753	6,1%	8,5
Plougastel-Daoulas	421	4,3%	2 027	2,6%	4,8
Plouzané	318	3,2%	3 177	4,1%	10,0
Le Relecq-Kerhuon	373	3,8%	3 786	4,8%	10,2
Brest métropole océane	9 846	100,0%	78 377	100,0%	8,0

Source INSEE- CLAP2005

Dans l'ensemble de Brest métropole océane, la taille moyenne des établissements est de 8 postes de travail. Du fait du tissu économique et de la répartition géographique des activités, cette taille moyenne des établissements diffère sensiblement d'une commune à l'autre. Ainsi, c'est à Bohars que le nombre moyen de postes salariés par établissement est le plus élevé, du fait notamment de la présence dans la commune d'un pôle de santé important (hôpital psychiatrique, clinique de l'Iroise...) qui représente une part très importante des emplois dans la commune. A Gouesnou, le poids des établissements commerciaux situés dans la zone de Kergaradec tels que le centre Leclerc a également pour effet d'augmenter sensiblement la taille moyenne des établissements.

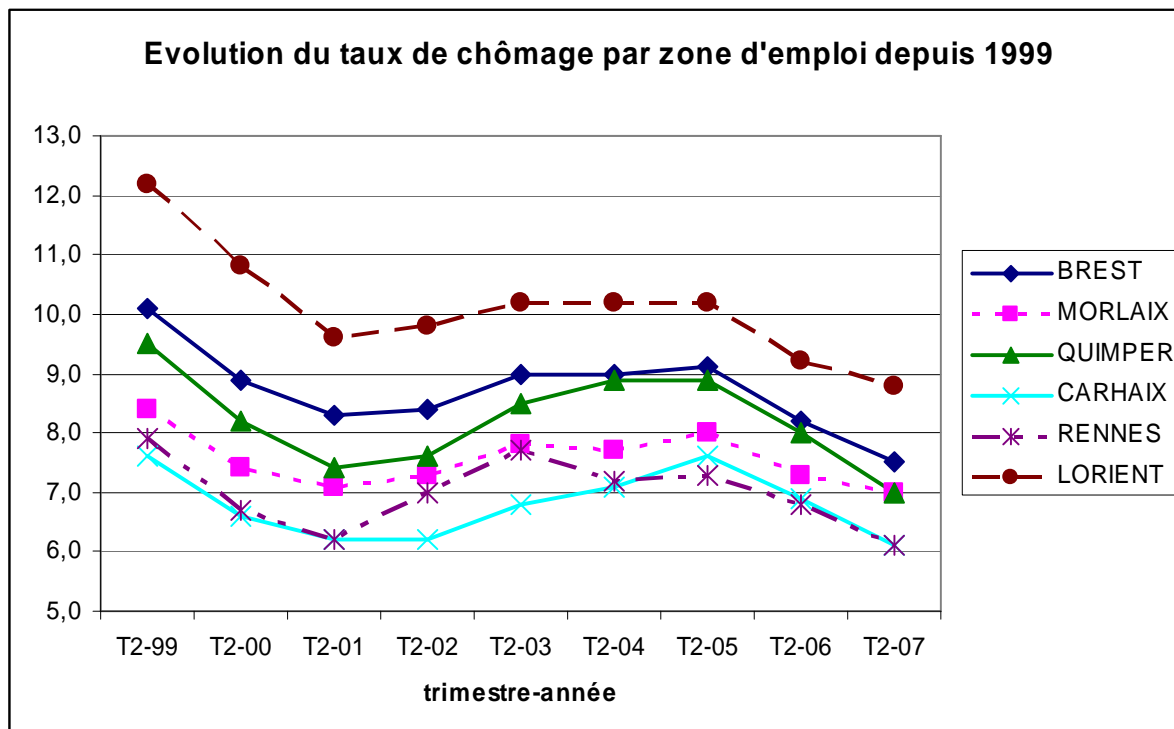
Du point de vue économique, on constate des différences importantes entre les activités situées dans la communauté urbaine de Brest métropole océane et celles situées dans les autres territoires du pays de Brest. Ainsi, l'emploi en équivalent temps plein du secteur de l'industrie des biens d'équipement représente près de 10% de l'emploi de l'agglomération pour seulement 3% dans les autres territoires. De même, les activités financières, les services aux entreprises et le secteur de l'éducation-santé-action sociale sont nettement plus présents à Brest métropole océane que dans les communautés environnantes. A l'inverse, les industries agricoles et alimentaires, les industries des biens intermédiaires, le secteur de la construction ainsi que le commerce représentent une part plus importante de l'emploi dans les communautés de communes du pays de Brest comparativement à Brest métropole océane. En ce qui concerne plus particulièrement les industries agroalimentaires, les données dont nous disposons

ne prennent pas en compte les salariés affiliés à la M.S.A.; on peut donc penser que leur poids dans le Pays de Brest hors communauté urbaine est supérieur à celui indiqué dans le graphique ci-après.



2 – Une baisse continue de la demande d'emploi

En juin 2007, le taux de chômage de la zone d'emploi de Brest était de 7,5%, en juin 1999 il était de 10,1%.



Depuis 2005, on constate une accélération de la baisse du taux de chômage dans la zone d'emploi de Brest. Néanmoins, celui-ci reste le plus élevé du département (7,2) et l'on constate même une baisse plus importante du taux de chômage dans la zone d'emploi de Quimper comparativement à celle de Brest.

Au 31 décembre 2007, toutes catégories confondues, 12 825 personnes étaient inscrites à l'A.N.P.E. Ce nombre était de 13 946 en 2006 et de 15 012 en 2005. Quelle que soit la catégorie dont relève ces demandeurs d'emploi, la tendance à la baisse se confirme, qu'il s'agisse des demandeurs d'emplois immédiatement disponibles, recherchant un emploi à temps plein et à durée indéterminée (catégorie 1) ou des personnes qui ne sont pas immédiatement disponibles (catégories 4,7 ou 8).

La seule catégorie en progression concerne les personnes en emploi à la recherche d'un autre emploi, à durée déterminée ou non, à temps partiel ou complet (catégorie 5). Cette progression peut être liée à la précarisation croissante de l'emploi, ainsi qu'aux difficultés d'insertion durable des jeunes et notamment des jeunes femmes. En effet, on constate que les contrats à durée déterminée et le temps partiel prennent une part de plus en plus élevée dans les parcours d'insertion.

Nombre de demandeurs d'emploi par commune au 31/12/2007 et évolution 2005 à 2007

Catégorie	Bohars	Brest	Gouesnou	Guilers	Guipavas	Plougastel -Daoulas	Plouzané	Le Relecq- Kerhuon	Brest métropole océane	
									Nombre	Evolution
1	52	5 447	109	120	259	281	241	264	6 773	-12,5%
2	15	895	22	35	46	55	50	66	1 184	-18,8%
3	14	942	16	29	43	76	34	49	1 203	-34,1%
4	9	612	14	18	32	42	28	28	783	-6,6%
5	5	528	18	12	28	28	22	25	666	25,7%
6	15	1 187	24	37	76	73	59	74	1 545	-7,0%
7	2	153	6	7	14	15	14	12	223	-19,2%
8	8	349	11	8	18	19	19	16	448	-33,5%
Ensemble	120	10 113	220	266	516	589	467	534	12 825	
Evolution	-6,3%	-13,6%	-4,8%	-15,8%	-21,1%	-17,0%	-26,1%	-15,9%	-14,6%	

Source Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Définitions des 8 catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie 1 personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un CDI à temps plein, hormis les personnes ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois.

Catégorie 2 personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un CDI à temps partiel, hormis les personnes ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois.

Catégorie 3 personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un CDD temporaire ou saisonnier, hormis les personnes ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois.

Catégorie 4 personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée ou non, à temps plein ou partiel.

Catégorie 5 personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi, à durée déterminée ou non, à temps plein ou partiel.

Catégorie 6 personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi en CDI à temps plein, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie 7 personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi en CDI à temps partiel, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie 8 personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi à durée déterminée temporaire ou saisonnier, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

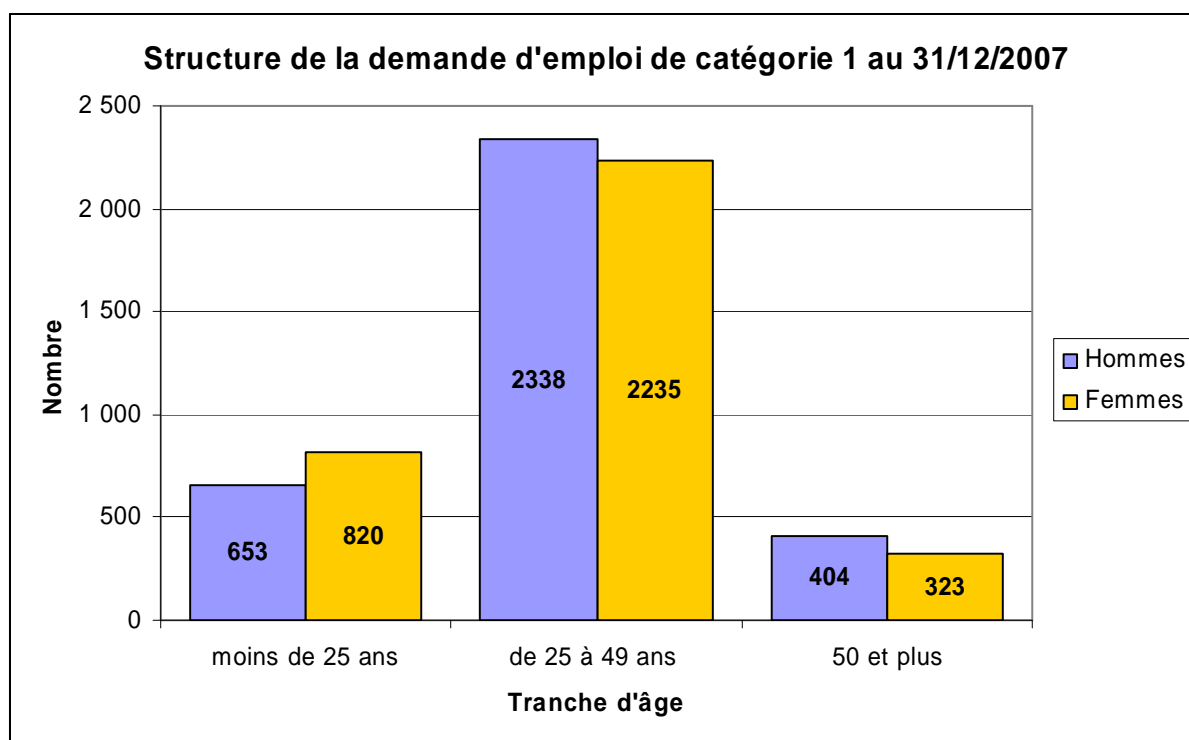
Source Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Si l'on considère les demandeurs d'emploi de la seule catégorie 1, leur nombre s'est réduit 12,5% entre 2005 et 2007. Cette baisse a bénéficié majoritairement aux hommes et particulièrement aux jeunes hommes de moins de 25 ans pour lesquels le chômage a diminué de 27%. En ce qui concerne les femmes, même si leur effectif s'est réduit de 9%, leur part dans la demande d'emploi a augmenté de 2 points depuis 2005, elles représentent désormais la moitié des demandeurs d'emploi de catégorie 1. Parmi les moins de 25 ans, les femmes sont même majoritaires : elles représentent 56% des jeunes demandeurs d'emplois de catégorie 1. Cette difficulté d'insertion des jeunes femmes peut paraître paradoxale face à la tertiarisation croissante de l'économie portée notamment par la forte croissance des métiers de service à la personne. Ces professions étant marquées par une forte précarité et une grande proportion de temps partiel, elles ne répondent pas aux attentes, aux besoins et aux qualifications des jeunes femmes en recherche d'emploi à temps plein et à durée indéterminée. De plus, même si des efforts ont été fournis en matière d'orientation et de formation on constate une permanence des résistances à la féminisation de certains métiers et secteurs de l'économie tant de la part des jeunes filles et de leur famille que de la part des employeurs.

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 au 31/12/2007

	Homme				Femme				Total			
	moins de 25 ans	de 25 à 49 ans	50 ans et plus	total	moins de 25 ans	de 25 à 49 ans	50 ans et plus	total	moins de 25 ans	de 25 à 49 ans	50 ans et plus	total
Bohars	6	16	4	26	9	13	4	26	15	29	8	52
Brest	504	1 972	312	2 788	678	1767	214	2 659	1 182	3 739	526	5 447
Gouesnou	10	24	10	44	15	42	8	65	25	66	18	109
Guilers	9	39	6	54	11	41	14	66	20	80	20	120
Guipavas	26	68	21	115	26	95	23	144	52	163	44	259
Plougastel-Daoulas	34	81	20	135	26	101	19	146	60	182	39	281
Plouzané	36	58	12	106	27	87	21	135	63	145	33	241
Le Relecq-Kerhuon	28	80	19	127	28	89	20	137	56	169	39	264
Brest métropole océane	653	2 338	404	3 395	820	2235	323	3 378	1 473	4 573	727	6 773

Source Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle



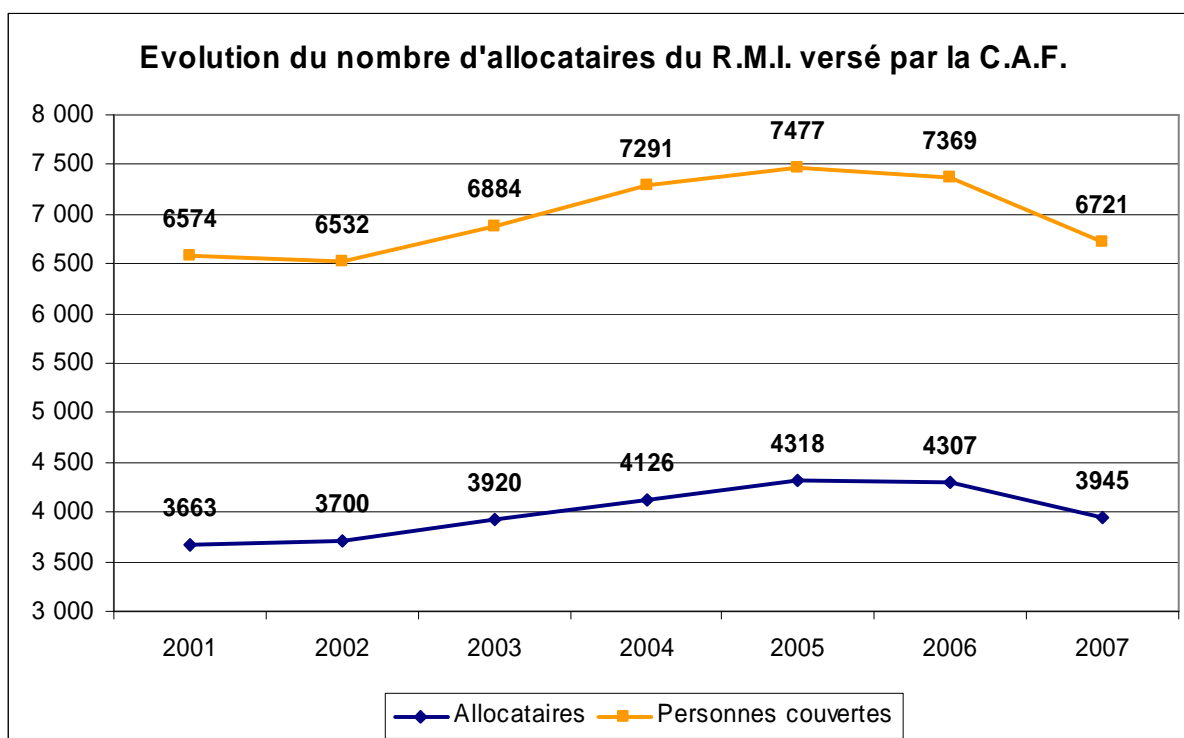
Source Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

3 – Les bénéficiaires du R.M.I.

Afin de suivre l'évolution du revenu minimum d'insertion, l'observatoire social dispose de deux sources de données : d'une part le nombre d'allocataires de la C.A.F. bénéficiaires du R.M.I. au 31 décembre de chaque année et d'autre part le nombre de personnes suivies par le conseil général dans le cadre du dispositif d'insertion du RMI. Ces deux type de données nous permettent pour l'une de suivre l'évolution annuelle du nombre de personnes percevant l'allocation et pour l'autre d'analyser le public du R.M.I. et d'approcher l'évolution de l'insertion dans l'emploi de ce public.

Au 31 décembre 2007, 3 945 ménages allocataires de la C.A.F. perçoivent le R.M.I. ce qui correspond à 6 721 personnes couvertes par cette allocation.

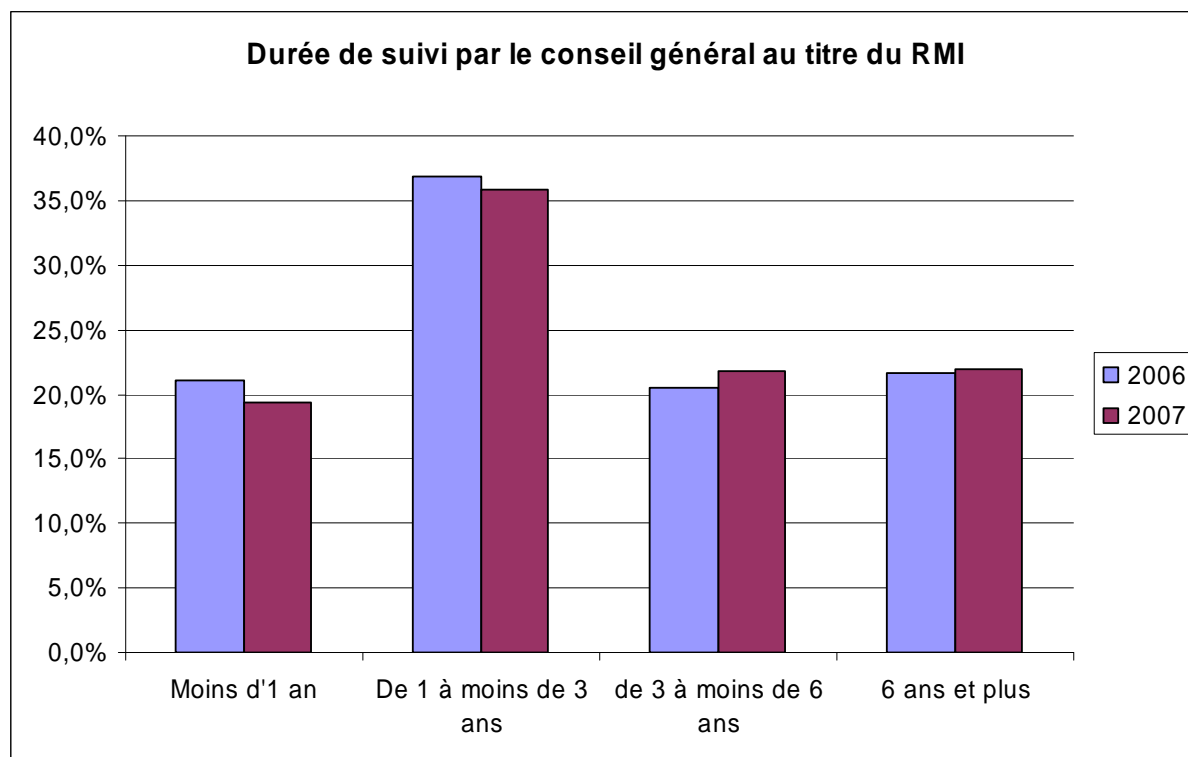
Après plusieurs années de hausse continue, la baisse du nombre d'allocataires du R.M.I. et de l'ensemble des personnes couvertes par cette allocation amorcée en 2006 (-0,3%) se confirme et s'accroît en 2007 (-8%) à un rythme équivalent à ce que l'on constate au niveau national. Cette évolution favorable rejoint l'amélioration constatée sur le marché du travail dans la communauté urbaine de Brest et dans la zone d'emploi depuis plusieurs années. Il semble donc que cette baisse continue du chômage commence à avoir des effets positifs sur les personnes les plus éloignées de l'emploi.



Source C.A.F. du Nord Finistère

Les données de suivi du public bénéficiant du R.M.I. par les services du conseil général confirment cette tendance. Ainsi, pour la première fois, le nombre de personnes suivies au cours de l'année 2007 a baissé de 1% (-77 personnes). Cette baisse provient d'une réduction de 9% du nombre d'entrants dans le dispositif alors que le nombre de personnes sorties est stable par rapport à l'an passé. L'amélioration du marché du travail bénéficiant en premier lieu aux personnes les plus proches de l'emploi explique cette diminution des nouveaux bénéficiaires du R.M.I. On constate également une augmentation du nombre de personnes bénéficiaires d'un contrat d'insertion en 2007 (+1,2%). De plus, la comparaison de la durée d'inscription dans le dispositif de suivi du R.M.I. tend à montrer que les

actions destinées à amplifier les sorties rapides vers l'emploi ont produit des effets puisque la proportion de personnes suivies depuis moins de 3 ans a connu une baisse de près de 3 points par rapport à 2006.



Source : Conseil Général du Finistère

En 2007, les caractéristiques des personnes suivies par le conseil général dans le cadre du R.M.I. sont les suivantes :

- majoritairement des hommes (53%)
- le plus souvent des personnes seules (61%), mais les familles monoparentales sont également très représentées (22%)
- le tiers du public suivi a entre 30 et 39 ans et le quart entre 25 et 29 ans
- 36% des personnes ont une durée de suivi comprise entre 1 et 3 ans.

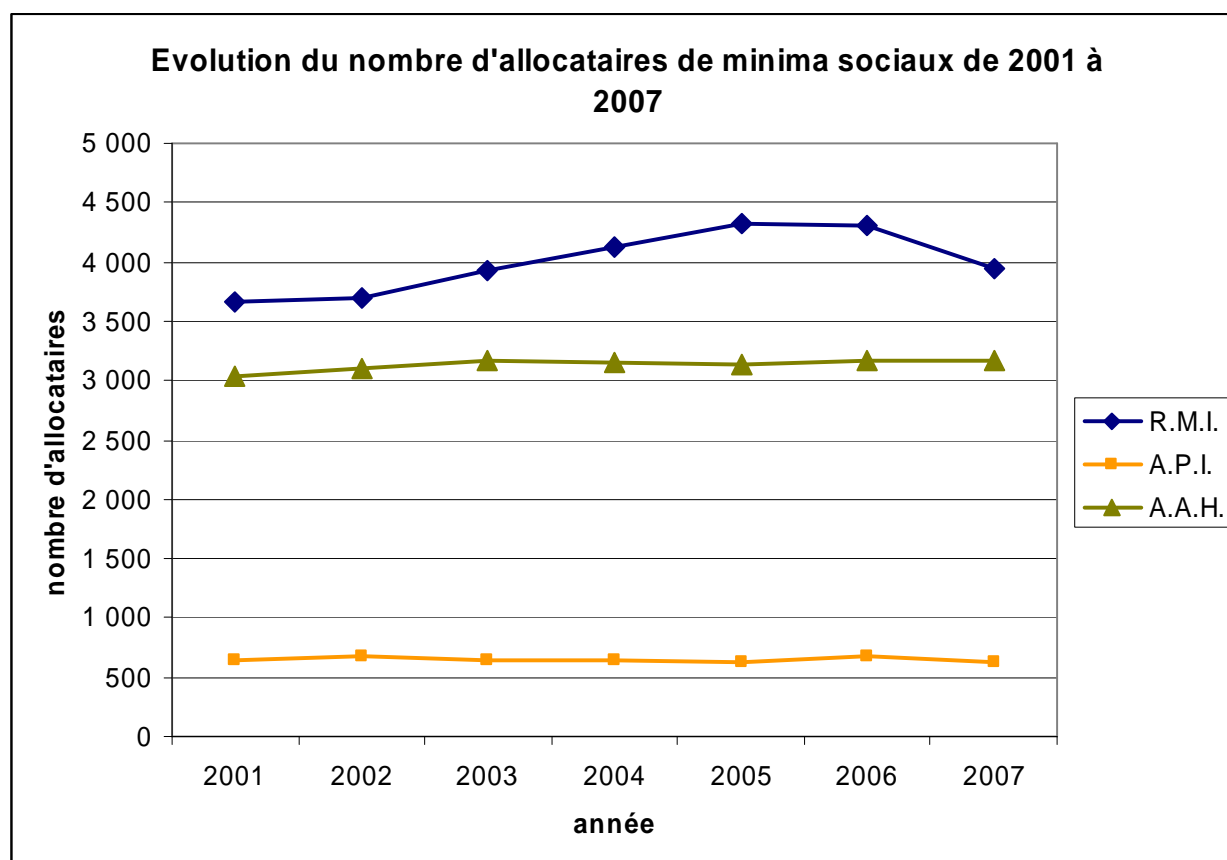
D - Les ménages en situation de précarité.

1 – Les minima sociaux

EN 2007, 7 745 ménages allocataires de la C.A.F. perçoivent un minimum social, ce qui correspond à 13 106 personnes.

Dans le territoire de Brest métropole océane, les minima sociaux gérés par la C.A.F se répartissent entre le R.M.I.³ (51% des allocataires), l'A.A.H. (41%) et l'A.P.I. (8%). En 2007, 26% des allocataires de la CAF (hors étudiants et personnes de plus de 65 ans) ont perçu l'un de ces minima sociaux. Ce pourcentage varie de 12% à Guilers (88 ménages) à 30% à Brest (6 790 ménages). Selon les communes, la répartition des publics bénéficiaires de l'un ou l'autre de ces minima sociaux diffère. La part des allocataires du RMI dépasse 50% à Brest et au Relecq-Kerhuon et 32% à Gouesnou, les familles monoparentales percevant l'A.P.I. représentent 9% à Brest et 4% à Guipavas et enfin l'A.A.H. constitue 64% des minima sociaux versés à des allocataires de Gouesnou et 39% à ceux résidant à Brest. Entre 2006 et 2007, le nombre d'allocataires de minima sociaux a baissé de 5%. Seul le nombre des allocataires de l'A.A.H. est demeuré stable, celui des allocataires du R.M.I. a reculé de 8,4% et celui des allocataires de l'A.P.I. de 5,8%.

Si l'on considère l'ensemble des personnes couvertes par les minima sociaux, c'est-à-dire les allocataires et leur famille, la réduction a été encore plus importante puisqu'elle atteint 6% en moyenne et même 11% dans le cas des familles monoparentales percevant l'A.P.I. Comme dans l'ensemble de la population, on constate donc une baisse de la taille moyenne des ménages allocataires de la C.A.F. qui est passée de 1,78 personnes en 2001 à 1,70 personnes en 2007.



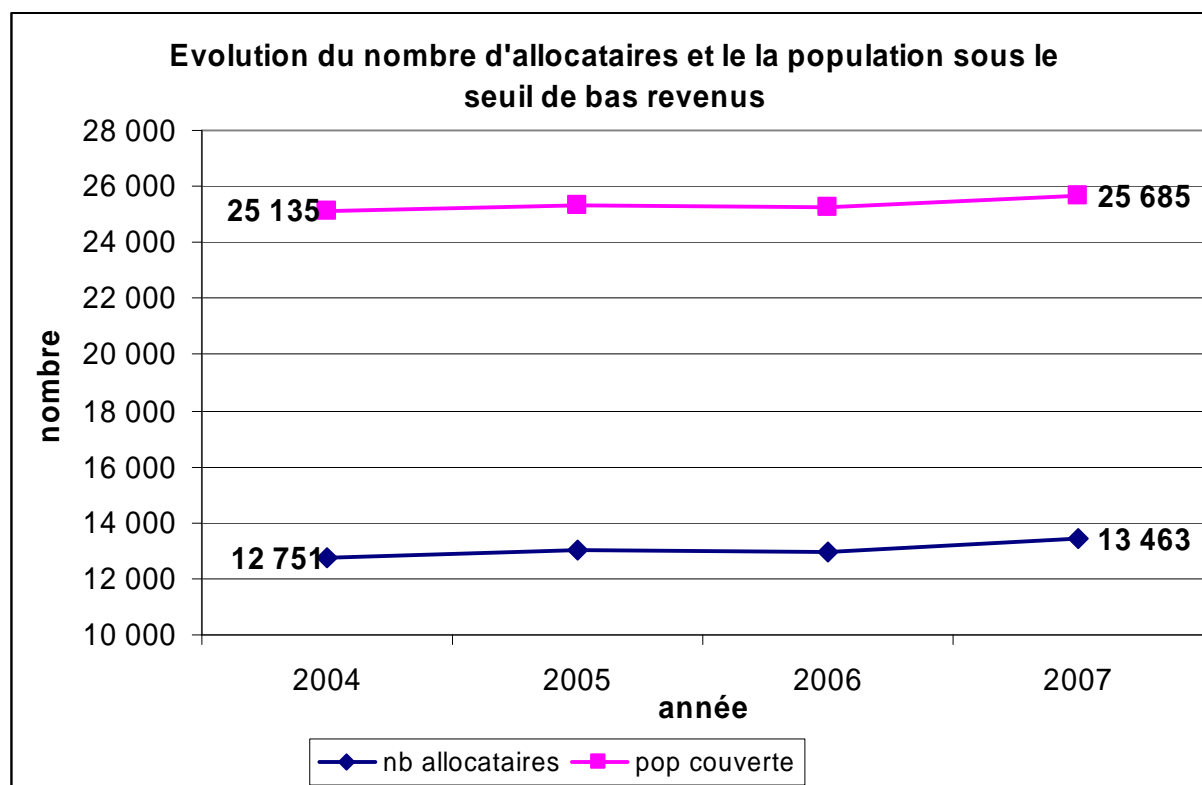
Source CAF du Nord Finistère

³ R.M.I. : revenu minimum d'insertion – A.A.H. : Allocation adultes handicapés – A.P.I. : Allocation de parent isolé

2 – Les ressources des allocataires

En 2007, 13 463 ménages allocataires de la C.A.F représentant 25 685 personnes ont un niveau de revenu inférieur au seuil de bas revenus (845 € par unité de consommation⁴ en 2006). Parmi ces ménages en situation de pauvreté, seuls 44% perçoivent un minimum social géré par la C.A.F. On peut donc penser que plus de la moitié d'entre eux perçoivent soit un revenu d'activité, soit une allocation versée par l'ASSEDIC. Seule une étude plus fine des données de la Caisse d'allocations familiales permettrait de comprendre le profil de ce public particulièrement précaire.

Depuis 2004, le nombre de personnes en situation de pauvreté parmi le public de la C.A.F. ne cesse de croître : de 12 751 allocataires en 2004 à 13 463 en 2007 (+5,6%) et de 25 135 personnes couvertes en 2004 à 25 685 en 2007 (+2,2%).



Source CAF du Nord Finistère

3 – Les secours exceptionnels de la ville de Brest et du conseil général

En 2007, 3537 personnes ont bénéficié d'une aide exceptionnelle délivrée soit par le conseil général (47%) soit par la ville de Brest (53%). Le nombre de ménages secourus est en baisse de 4% par rapport à l'année 2006 où 3684 personnes avaient reçu un soutien financier par l'intermédiaire de ces fonds. Ce sont les bénéficiaires secourus par la ville de Brest dont le nombre a connu la plus forte baisse (-6,15%, -123 personnes) alors que ceux secourus par le conseil général sont quasiment au même nombre en 2006 et en 2007 (-1%, -24 personnes)

Le profil des bénéficiaires de ces fonds de secours en 2007 est le suivant :

- 61% de Femmes
- 31% âgés de 30 à 39 ans et 26% de 40 à 49 ans

⁴ L'unité de consommation est utilisée pour permettre la comparaison des revenus en faisant abstraction de la taille des ménages de façon à gommer certaines économies d'échelle. Elle se calcule de la façon suivante : le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5, les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

- 44% de personnes seules et 36% de familles monoparentales
- 57% des bénéficiaires ont perçu une seule aide en 2007.

En 2007, Le montant moyen accordé par bénéficiaire a été de 154,40 €, il varie de 130 € en moyenne pour une personne seule à 195 € pour une famille.

Montant moyen des aides attribuées en 2007

	Fonds ville de Brest	Secours Exceptionnel - Conseil Général	Total
Famille	186 €	203 €	195 €
Famille monoparentale	150 €	180 €	165 €
Couple sans enfant	153 €	184 €	172 €
Personne Seule	109 €	161 €	131 €
Total	135 €	176 €	154 €

Source Conseil Général du Finistère

4 – Les aides aux jeunes

Un nouveau dispositif a été mis en place par le conseil général : le Fonds mutualisé d'aides aux jeunes, Avenir jeunes 29. Ce fonds « mutualise divers fonds dans une optique de mise en cohérence et de complémentarité des multiples aides accessibles aux jeunes », il est copiloté par le conseil général du Finistère, l'Etat et les missions locales.⁵ Les bénéficiaires doivent avoir entre 18 et 25 ans, connaître des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelles et leurs ressources ne doivent pas dépasser le plafond C.M.U. (7 272 € par an pour une personne seule) hors aides au logement.

Avenir jeunes 29 mutualise trois types d'aides :

- Des aides de droit commun (FIPJ)
- Des aides réglementaires (FAJ)
- Des aides extra légales (allocation projet jeune à visée professionnelle, aides au permis)

En 2007, dans le cadre du fonds mutualisé d'aides aux jeunes, 1049 personnes ont perçu 2 042 aides pour un montant moyen de 272 €. Ces aides se répartissent en 96 aides au permis de conduire, 452 allocations « projet jeune » et 501 aides ponctuelles.

Les aides du Fonds Avenir jeunes 29

	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen
Avenir Jeunes 29 Allocation Projet Jeune	452	340 €
Avenir jeunes 29 aides ponctuelles	501	203 €
Avenir Jeunes 29 Permis Conduire	96	314 €
Total	1 049	272 €

Source Conseil Général du Finistère

⁵ Source règlement départemental d'aide sociale 2007 – Insertion et lutte contre les exclusions